

Communication du Groupement des Cardiologues Vaudois

Afin de se conformer à une exigence légale, les partenaires tarifaires ont transmis au Conseil fédéral un projet visant à plafonner le nombre de points médicaux facturables par jour.

Le Groupement des Cardiologues Vaudois (GCV) estime que :

- **Ce projet de plafonnement ne permettra vraisemblablement pas d'atteindre les objectifs annoncés**, à savoir contenir la hausse des coûts de la santé et lutter contre les éventuels abus de facturation.
- **Cette mesure s'inscrit dans une logique essentiellement politique** qui détourne l'attention des véritables enjeux du système de santé : le vieillissement de la population, la formation des médecins et des autres professionnels de la santé, le coût des médicaments innovants, l'évaluation de la pertinence clinique de certains traitements médicamenteux ou interventionnels, la maîtrise du coût du matériel médical, le renforcement de la prévention cardiovasculaire, les coûts administratifs des assureurs-maladie ainsi que la correction du TARDOC, notamment de ses forfaits ambulatoires qui restent largement perfectibles.
- **Ce projet ne tient pas compte du fonctionnement réel des cabinets médicaux.** Dans de nombreux cabinets de cardiologie, les prestations sont réalisées au sein d'une équipe composée d'assistantes médicales, de secrétaires et de cardiotechniciens autour du cardiologue. Certaines prestations, comme l'analyse des enregistrements Holter, sont en outre sous-traitées. Il est donc parfaitement normal que le volume de prestations facturées puisse correspondre, en apparence, à des journées dépassant douze heures de travail du médecin.
- A notre connaissance, **aucun autre pays** n'a introduit un plafonnement quotidien, rigide et individualisé des prestations médicales pour chaque médecin.
- **Le plafonnement repose sur une logique de durée théorique de travail plutôt que sur le nombre réel de patients pris en charge et la qualité des soins dispensés.** Il pénalise les cabinets les plus efficaces, organisés autour d'équipes permettant de prendre en charge davantage de patients sans compromettre la qualité des soins.
- **Le GCV ne soutient en aucun cas la surfacturation.** Les abus doivent être identifiés et sanctionnés. En revanche, ils ne sauraient justifier l'instauration d'un plafond arbitraire appliqué indistinctement à l'ensemble des médecins.
- **Toute mesure conduisant à un rationnement des soins doit être combattue**, en particulier dans un contexte de pénurie médicale. Compte tenu de la pyramide des âges des médecins installés en Suisse, cette pénurie est appelée à s'aggraver dans les prochaines années. Il serait plus pertinent de favoriser le développement de structures permettant la délégation de certaines prestations autour des médecins installés. Le Canton de Vaud soutient d'ailleurs plusieurs projets allant dans ce sens, dont la mise en œuvre serait compromise par ce plafonnement.
- **Nous ne pouvons accepter que des consultations urgentes ou médicalement nécessaires soient différées pour des raisons administratives.** Nous combattons toute mesure ayant pour conséquence un report des patients vers des services d'urgence déjà fortement sollicités. **Un tel plafond constitue de fait une forme de rationnement administratif des soins, dont les conséquences devront être assumées par les patients et les professionnels de santé.**
- **Le calendrier de cette mesure est particulièrement inopportun.** Le TARDOC n'est en vigueur que depuis six mois et aucune évaluation sérieuse de ses effets n'a encore pu être

réalisée. Par ailleurs, l'introduction progressive du financement uniforme des prestations (EFAS) débutera en 2028. Modifier simultanément plusieurs paramètres majeurs du système ne constitue pas une approche rationnelle.

- **Le GCV est également préoccupé par les distorsions de concurrence** que ce plafonnement pourrait créer entre les cabinets médicaux indépendants et les secteurs ambulatoires des hôpitaux.
- **Le GCV remercie et soutient la Société Suisse de Cardiologie ainsi que la Société Vaudoise de Médecine** pour les démarches entreprises à la suite de cette annonce. Il invite ses membres à suivre attentivement les informations diffusées par la SSC et la SVM, ainsi qu'à s'investir dans les associations professionnelles afin de défendre une organisation des soins efficiente et adaptée aux besoins de la population.
- **Le GCV appelle également ses membres à faire preuve de mesure dans leur communication**, tant en interne qu'auprès des patients. **Nous avons la responsabilité de défendre avec détermination une médecine de qualité, tout en évitant de susciter une inquiétude disproportionnée dans la population.** À quelques semaines de l'annonce des nouvelles primes d'assurance-maladie, des messages tels que « *les cabinets devront bientôt fermer à midi* » risquent d'être contre-productifs, de se retourner contre le corps médical et d'altérer durablement son image auprès du public.
- Enfin, **le GCV ne soutient aucune pétition ni aucune initiative qui ne s'inscrive dans le cadre des actions coordonnées** par la Société Suisse de Cardiologie ou par la Société Vaudoise de Médecine.

La consultation médicale est exclusivement consacrée à la prise en charge du patient et ne doit en aucun cas devenir un lieu de sollicitation pour la signature de pétitions. Le respect des principes déontologiques est impératif : la relation médecin-patient ne doit être exposée à aucune forme d'influence ou de pression, même involontaire.

Les médecins qui souhaiteraient, à titre individuel, mettre à disposition des patients des documents d'information ou des pétitions sont invités à le faire en dehors du temps de consultation, par exemple en les laissant à disposition dans la salle d'attente ou, le cas échéant, par l'intermédiaire des assistantes médicales.

Malgré notre opposition à ce plafonnement, le GCV souhaite aller au-delà de la critique et contribuer activement à la recherche de solutions durables. Nous sommes convaincus que les défis auxquels est confronté notre système de santé ne pourront être relevés que par un dialogue fondé sur les données, l'expérience du terrain et une volonté commune de préserver une médecine de qualité, accessible et efficiente. Le GCV poursuivra son engagement, aux côtés de la Société Suisse de Cardiologie et de la Société Vaudoise de Médecine, afin de défendre des réformes qui répondent réellement aux besoins des patients et des professionnels de santé.

Fait à Lausanne, le 15 juillet 2026.

V. Ganière – Président
S. Bosquet – Vice-Président
M. Deac – Membre du Comité
P. Yerly – Membre du Comité
L. Pucci – Membre du Comité
M. Clair – Membre du Comité